



1. Projet départemental d'ouverture d'une école de la seconde chance sur le bassin de Lacq-Orthez.
2. Problématique de l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2017.
3. Echangeur de la Virginie : les propositions de financement de l'ouvrage.
4. Transport à la demande : modalités du futur partenariat avec le conseil régional.
5. Information sur les dates et lieux des réunions publiques sur le projet de territoire.
6. Information au bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée).

-----

**1. PROJET DEPARTEMENTAL D'OUVERTURE D'UNE ECOLE DE LA SECONDE CHANCE SUR LE BASSIN DE LACQ-ORTHEZ**

Le bureau prend acte des informations qui lui sont transmises et notamment de l'étude de faisabilité en cours pour l'ouverture d'une école de la deuxième chance sur le bassin de Lacq-Orthez.

**2. PROBLEMATIQUE DE L'INSTAURATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EN 2017**

Le conseil communautaire a délibéré pour l'instauration de la TEOM en 2017 sur l'ensemble du territoire de la CCLO et le vote de son taux aura lieu lors du conseil du mois de mars prochain. Lors des travaux du groupe d'élus réunis à ce sujet, il avait été convenu que cette instauration était construite à périmètre constant, donc neutre fiscalement pour les ménages, sauf pour ceux des 16 communes de la CCL initiale où la collecte et le traitement des déchets ont toujours été assumés par le budget général.

*Le bureau décide de proposer une nouvelle réunion du groupe de travail afin d'envisager dans quelles conditions la CCLO pourrait communiquer à ce sujet.*

**3. ECHANGEUR DE LA VIRGINIE : LES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DE L'OUVRAGE**

7 variantes ont été étudiées pour des demi-échangeurs ou des échangeurs complets.

La variante 6 (demi-échangeur non évolutif), qui a la préférence des élus locaux, est estimée à 9 M€ HT en coût de construction.

Plusieurs réunions en Préfecture ont eu lieu et différents montages financiers ont été présentés. Lors de la dernière réunion le coût d'objectif a été porté cette fois à 11,3 M€.

*Le bureau admet que la CCLO ne peut être absente de ce dossier mais que cela ne doit pas hypothéquer ses finances, d'autant plus que l'appel de fonds le plus important aurait lieu au début du prochain mandat et qu'il est bien difficile d'avoir la moindre visibilité budgétaire pour une période si lointaine.*

#### **4. TRANSPORT A LA DEMANDE : MODALITES DU FUTUR PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL**

La compétence transport est transférée aux régions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (loi NOTRe). La délégation de compétence sera confiée pour 2 ans (février 2017 à février 2019) par le conseil régional à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

*Le bureau prend acte des informations qui lui sont transmises sur les modalités juridiques et financières de poursuite du service TAD et émet un avis favorable au principe de reconduction du service et à la relance du marché pour une durée de 21 mois (mai 2017 à février 2019), le marché du transport arrivant aux termes des 5 années en mai 2017.*

#### **5. INFORMATION SUR LES DATES ET LIEUX DES REUNIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE TERRITOIRE**

Ces réunions auront lieu :

- Jeudi 9 mars à 18h30 - Salle du conseil de la CCLO à Mourenx,
- Vendredi 10 mars à 18h30 - Salle centre socio culturel à Arthez-de-Béarn,
- Lundi 13 mars à 18h30 - Salle du temps libre (cinéma) à Monein,
- Jeudi 16 mars à 18h30 - Amphithéâtre de la CCLO à Orthez.

*Le bureau prend acte de ces informations.*

#### **6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE (PROCEDURE ADAPTEE)**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à l'analyse des eaux de l'installation de stockage des déchets non dangereux du pôle de gestion des déchets d'Orthez.